

Rapport Commission Exécutive de l'Union Syndicale des Retraités de la Vienne du 17/1/2023

Nous sommes à deux jours de la journée de mobilisation contre la réforme des retraites Macron-Borne. Une énième réforme des retraites !

Quelques éléments sur cette réforme. La cohérence de toutes les réformes de retraite depuis la réforme Balladur en 1993, est une logique néo-libérale ; diminuer les dépenses publiques, le coût du travail et diminuer la fiscalité du moins pour les plus riches et les grands entreprises. Les cotisations sociales comme les impôts sont accusés d'être un frein à l'économie. Il s'en suit des attaques répétées contre l'état social, une dégradation de la protection sociale et des Services Publics. L'objectif étant de basculer tout ou partie de ces secteurs vers le privé.

A terme, l'objectif, c'est un filet de sécurité minimal pour les plus modestes, une protection sociale minimale.

Plafonner les dépenses, refus d'augmenter les ressources (14% du PIB), appauvrissement des retraités par rapport à la population active. Durcir les conditions pour avoir une retraite à taux plein, baisser le niveau des pensions.

- allongement régulier de la durée de cotisation (réforme François Hollande – Marisol Touraine 2014)

- allongement de la période départ (en 2010, 60 à 62 ans)

- Modification de l'indexation des pensions comme des salaires

- Indexation sur l'évolution moyenne des salaires, puis indexation sur l'inflation, ce qui est moins favorable sur une longue période même si la période actuelle est atypique

- restrictions des critères de pénibilité ou aux critères qui donnent accès aux carrières longues.

- majoration des durées d'assurances pour les enfants.

L'objectif étant d'inciter les français à constituer des retraites complémentaires par la capitalisation. Rappelons en 2003 le plan Fillon, et le plan d'épargne populaire PERC et PERCO, avec les exonérations fiscales attenantes.

Libéraliser le cumul emploi-retraite ce qui reconnaît implicitement que les retraites vont devenir insuffisantes. En 2010 loi Woerth, nouvel assouplissement des plans d'épargne. 2019, loi PACT, les plus hauts revenus ne cotisent plus dans le système commun, épargne privée avec avantages fiscaux.

Fillon crée la surcote, système de libre choix néolibéral ; chaque personne peut avoir une pension plus importante en travaillant plus longtemps.

La réforme Delevoye, avec une réforme par point, souhaitait reculer sans le dire l'âge de la retraite en introduisant la notion d'âge pivot. Partir à 62 ans avec un abattement sur sa future pension de 10 % ou partir en retraite à 63 ans avec un abattement de 5%.

On plafonne les dépenses liées à la retraite, on développe la capitalisation tout en disant que l'on veut sauver le système par répartition.

Concernant la réforme actuelle, c'est une tromperie sur toute la ligne !

- en juin 2022, il s'agissait de rééquilibrer les finances du système

- puis le besoin de financer d'autres secteurs, la transition énergétique, la Santé, l'école !

- Macron assure à la Commission européenne que la réforme des retraites en France est nécessaire pour baisser le déficit public !

- Puis le ministre du travail, Olivier Dussopt, ajoute un objectif : Améliorer notre système parce qu'il est injuste. Élisabeth Borne « Il faut une réforme juste pour les femmes, et pour cela le nouveau système proposé ne touche pas à l'annulation de la décote à 67 ans !!! La décote, abattement de 5%, c'est la double peine pour les femmes. Une pension diminuée des années de cotisations + pénalité. Rappelons que les pensions des femmes sont inférieures de 40% à celle des hommes (25% si l'on tient compte des pensions de réversion).

La réforme Macron – Borne, c'est 2 mesures principales. La passage à 64 ans pour l'âge de départ, et l'allongement de la durée de cotisation 43 ans. Ces deux mesures sont applicables très rapidement. C'est une réforme très brutale.

De nombreuses personnes ne pourront pas reculer leur départ. Les employeurs continuent de se séparer des seniors. Au moment du départ en retraite 28% des hommes et 37% des femmes ne sont plus en emploi et parmi ceux-là 50% sont au chômage, et les autres sont en maladie, en invalidité, ou en inactivité.

Enfin regardons les déclarations et les propos du Medef. Le Medef est satisfait à 80% de la réforme proposé avec 20% de bémol. Il recommande à ses adhérents de ne pas trop montrer sa satisfaction pour éviter que la réforme soit étiqueter comme pro-patronale.

Pour conclure, non seulement, il faut refuser cette réforme, mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas faire une vraie réforme. Il faut améliorer notre système notamment en terme d'égalité homme-femme.

70% des français sont défavorables à la reforme proposée par Macron – Borne. 50% sont favorables à la retraite à 60 ans. Une augmentation des salaires, une augmentation des cotisations, une diminution des exonérations permettraient de financer la retraite à 60 ans.

- une ouverture du droit à retraite à 60 ans ;
- une indexation sur les salaires.

Pour cela, il faut modifier la répartition des richesses avec par exemple :

- Une augmentation des salaires de 5% qui dégagerait 9,5 milliards d'euros.
- La réduction du chômage grâce notamment aux propositions CGT en matière de planification économique, écologique et sociale pour permettre la création d'au moins un million d'emplois (800 000 privés, 200 000 publics) qui entraînerait 10 milliards de cotisations retraites nouvelles et 10 milliards d'euros d'économie en matière de chômage.
- L'augmentation du taux de cotisation de 2,5 points qui permettrait d'apporter 30 milliards d'euros.

Emmanuel Macron a décidé de passer en force sa réforme des retraites contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales et d'une large majorité de Français·es.

Comme nous l'avons fait en 2020 où nous avons forcé le gouvernement à enterrer son projet de retraite à points, nous pouvons faire changer la donne par notre mobilisation.

Notre pays n'a jamais été aussi riche, nous voulons mettre à l'ordre du jour la retraite à 60 ans avec 75% du dernier salaire !

Texte écrit à partir du diaporama CGT (retraites) des interventions de Catherine Perret du Bureau Confédéral CGT, de Christiane Marty du Conseil Scientifique d'ATTAC et de Julien Hemon (UD CGT86).